

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADUZIONE DI U SCHEMA DI L'AUTUNUMIA 2022-2026 DI
A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À PRÒ DI L'ANZIANI O DI E
PERSONE SVANTAGHJATE**

**ADOPTION DU SCHÉMA DE L'AUTONOMIE 2022-2026 DE
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE, EN FAVEUR DES
PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter, en vue de son adoption par l'Assemblée de Corse, le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse assure depuis sa création en 2018, le rôle de chef de file à travers notamment le pilotage et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle du territoire de la Corse.

U « prughjettu d'azione sociale 2018-2021 » a d'ores et déjà permis de poser les jalons d'une stratégie politique à moyen terme. En érigeant le maintien à domicile comme une priorité absolue, mais aussi en mettant l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie par exemple.

Avec l'élaboration de ce premier schéma de l'autonomie à l'échelle de la Collectivité de Corse, pour la période 2022-2026, une nouvelle étape importante est franchie.

Le respect, le soutien et l'accompagnement de nos aînés sont des valeurs fondamentales, constitutives de ce que nous sommes en tant que peuple. Ce schéma en est la déclinaison opérationnelle.

1. Une volonté politique forte de répondre aux enjeux sociétaux du bien vieillir et de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Les politiques de l'autonomie se trouvent aujourd'hui au cœur de transformations, voire de mutations, majeures et structurantes, tant du point de vue de l'évolution des besoins et attentes des usagers, que de la nécessaire adaptation des dispositifs d'accompagnement. Il est à noter à ce titre la création récente et la structuration en cours de la 5^{ème} branche « autonomie » de la sécurité sociale.

La Corse est un territoire particulièrement marqué par le phénomène de vieillissement, avec environ 29% de personnes âgées de plus de 60 ans actuellement soit 94 000 personnes et ce chiffre atteindrait 128 000 à l'horizon 2030 selon des projections de l'INSEE (soit + 38 %). En outre, la tranche des plus de 75 ans connaîtrait, en Corse, selon ces mêmes estimations une évolution encore plus importante, de l'ordre de + 58 % contre 27 % en moyenne sur les autres territoires. Toujours à l'horizon 2030, la Corse compterait 21 000 seniors dépendants, soit 6 000 de plus qu'en 2015.

Au-delà des chiffres, il y a derrière le phénomène de vieillissement un véritable enjeu de société, celui de la place que l'on souhaite donner à nos anciens et de la qualité de l'accompagnement que l'on se doit de leur proposer.

Avec la mise en œuvre de son schéma de l'autonomie, **la Collectivité de Corse entend marquer un tournant important pour affronter ce qui a longtemps été considéré comme « le risque de dépendance à venir », et qui est aujourd'hui face à nous.** Cette prise de conscience collective est nécessaire.

Sur la période 2022-2026, le plan d'action représente un impact financier de l'ordre de 52 millions d'euros en mesures nouvelles pour la Collectivité de Corse (33 415 000 € en fonctionnement // 18 585 000 € en investissement).

Il s'agit d'un effort budgétaire sans précédent, nécessaire compte tenu des objectifs que la Collectivité de Corse se donne afin de répondre au « choc » démographique ainsi qu'aux attentes des usagers et des professionnels du secteurs pour lesquels des revalorisations sont attendues.

Le schéma de l'autonomie 2022-2026, dont l'ambition première est de relever le défi du vieillissement de la population Corse et de l'inclusion, **concerne toutes les familles et chaque corse à titre personnel.** Aussi, il s'est agi de construire une stratégie qui vienne consolider nos fondamentaux, notamment le maintien à domicile, sans faire l'économie d'une interrogation des dispositifs actuels à des fins d'adaptation, d'amélioration et d'innovation.

Il convenait également d'apporter des réponses aux besoins spécifiques de notre territoire et de prendre en compte les particularités de la Corse, tant du point de vue sociétal, socioéconomique que géographique.

Qu'il s'agisse des moyens mobilisés sur le maintien à domicile, du modèle d'EHPAD envisagé, ou la démarche « d'aller vers », toutes ces actions, et le schéma dans son ensemble, traduisent cette adaptation à nos spécificités, tant dans leur construction que par leur ampleur.

Les orientations stratégiques (*détail infra*) qui forment l'architecture du schéma traduisent pleinement le choix de la Collectivité de mener une action volontariste, dynamique et prospective pour construire et mettre en œuvre une politique de l'autonomie cohérente, rénovée et ambitieuse qui soit à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain en Corse.

2. Le processus d'élaboration du premier schéma directeur de l'autonomie à l'échelle du territoire insulaire

L'élaboration du schéma de l'autonomie, le premier à l'échelle du territoire insulaire, marque d'une part, l'aboutissement de la phase d'harmonisation des pratiques des deux ex-conseils départementaux, avec en corollaire une équité de traitement désormais acquise des personnes âgées et handicapées sur l'ensemble du territoire insulaire.

D'autre part, et surtout, **cette étape permet une projection nouvelle qui s'appuie sur une stratégie politique ambitieuse et fixe un cap avec des objectifs à court, moyen et long terme.**

Il est à noter que dans un cadre plus général, les travaux d'élaboration du schéma s'inscrivent en cohérence avec le projet mené par le Conseil exécutif de Corse pour un statut fiscal et social. En effet, la proposition de réforme législative pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : « *lutte contre la dépossession et la spéculation ; relance de l'intérieur ; soutien à l'activité économique* », élaborée par Maître Alain Spadoni dans le cadre d'une mission confiée par le Conseil exécutif de Corse, permettra, si elle se concrétise, de mettre en place des mesures incitatives en faveur du maintien à domicile et de l'assistance aux personnes âgées et/ou dépendantes, avec notamment une bonification de l'incitation fiscale dans les territoires de l'intérieur et de montagne, en cas de conventionnement agréé sur un maintien à domicile.

Si le schéma de l'autonomie va constituer un nouvel outil stratégique et programmatique, l'atteinte des objectifs fixés et la mise en œuvre de bon nombre d'actions seront conditionnées par la contribution et la participation active de l'ensemble des partenaires et acteurs impliqués.

Qu'il s'agisse des partenaires institutionnels tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), les caisses de retraites ou encore des acteurs du parcours de vie des personnes âgées et handicapées et des représentants des usagers, chacun aura un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du schéma.

C'est au regard de cet enjeu d'appropriation collective, que la Collectivité de Corse a fait le choix d'une méthode concertée et participative d'élaboration du schéma.

La gouvernance du projet donc a été structurée autour d'un comité de pilotage rassemblant des représentants de l'ensemble des acteurs. **Le Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CCA) de Corse a par ailleurs été étroitement consulté et associé à l'ensemble des travaux et a émis un avis favorable sur le schéma de l'autonomie**, lors de la séance plénière du 14 octobre 2021. Il a formulé des propositions visant notamment à renforcer certains dispositifs et à créer une commission spécialisée du CCA dédié au suivi du schéma.

Le cadrage stratégique des travaux d'élaboration du schéma de l'autonomie a été proposé par la Collectivité de Corse, autour de cinq principes fondateurs, transverses à l'ensemble des actions à mettre en œuvre :

- Repenser l'ensemble des dispositifs à l'aune des attentes et choix des seniors et des personnes en situation de handicap ;
- Améliorer la qualité du service rendu et simplifier l'accès à l'offre et aux droits ;
- Anticiper et s'inscrire dans une démarche prospective ;
- Consolider et renforcer la territorialisation de l'offre vis-à-vis des usagers ;
- Laisser place à l'innovation et l'expérimentation.

Les travaux d'élaboration se sont déroulés en trois phases principales dans une démarche partenariale et ouverte :

- La première phase, entre le mois d'octobre 2020 et février 2021, a permis la réalisation d'un état des lieux de l'offre et d'un diagnostic territorial, afin de partager une vision objectivée de l'offre et des besoins. Dans ce cadre, douze entretiens individuels ont eu lieu avec les partenaires ainsi que la réunion de

deux focus groupes avec les usagers. Votre Assemblée a pu prendre acte de ce diagnostic lors de la session du 25 mars 2021.

- La deuxième phase, celle de la concertation, a ensuite consisté en l'élaboration d'un plan d'action opérationnel afin d'identifier et de recenser les enjeux prioritaires à travers l'organisation de sept groupes de travail thématiques (douze réunions partenariales au total).
- Enfin, la 3ème phase a été consacrée à la formalisation définitive du schéma et à la consultation des instances et partenaires avant la présentation devant votre Assemblée.

Il est à souligner qu'à l'issue de chacune de ces phases, les travaux ont été validés par le Comité de pilotage ad hoc.

Par ailleurs, l'agence régionale de la santé a émis un avis favorable sur le schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en soulignant le fait que les orientations stratégiques retenues s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec celle du projet régional de santé. L'ARS a par ailleurs formulé des observations et recommandations dont les principales visent à un renforcement de la démarche de co-construction et de coordination entre l'ARS et la Collectivité de Corse et à prévoir une possibilité de révision de schéma dans les mois à venir, en fonction des évolutions législatives attendues. En outre, le schéma de l'autonomie sera présenté à la commission spécialisée médico-sociale de la conférence régionale de santé récemment renouvelée et installée.

3. Les orientations stratégiques du schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse

Le nouveau schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 s'inscrit clairement dans le cadre d'une approche systémique, afin d'agir rapidement et simultanément sur l'ensemble des secteurs et des problématiques identifiées : *accompagnement à domicile, invecjhà bè in casa soai, attractivité des métiers, amélioration de la qualité du service rendu, modernisation des établissements médico-sociaux, adaptation du modèle d'EHPAD, prévention, repérage de la fragilité, inclusion, transformation de l'offre dans le secteur du handicap, investissement, innovation, soutien aux aidants, refonte du guichet des séniors, accès simplifié à l'information et aux dispositifs pour les séniors, logique de parcours...*

La logique de parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est au cœur de la stratégie globale, avec pour objectif de permettre en premier lieu un maintien à domicile pour tous ceux qui le souhaitent, mais aussi de prévoir une gradation de l'offre entre le domicile et l'établissement, en développement notamment des habitats intermédiaires et inclusifs.






Le plan d'action du schéma de l'autonomie est résolument ancré dans la logique de proximité et de maillage territorial. Il intègre les spécificités du territoire Corse qui nécessitent une adaptation de certains dispositifs, notamment afin de garantir l'accessibilité à une offre médico-sociale en zone rurale, et propose une véritable démarche du « allez vers » et des actions visant à lutter contre l'isolement. Deux expérimentations seront également menées en milieu rural, avec pour objectif de positionner des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) existants comme tiers lieux et plateformes de service pour la population des territoires concernés.

L'innovation fait également partie intégrante du plan d'action du schéma, avec à titre d'exemple la création d'un « *living lab autonomie* », la poursuite de l'expérimentation de la « *technicothèque* » en vue d'une généralisation, la participation à l'expérimentation « ICOPE » sur le repérage de la fragilité ou encore l'engagement d'une démarche de *design de service* avec l'appui du *Corsica lab* de la Collectivité de Corse. La création d'un observatoire de l'autonomie fait également partie des actions nouvelles.

La volonté d'améliorer la qualité du service rendu et de simplifier l'accès à l'information et aux dispositifs est également au cœur de la stratégie. L'ensemble des actions y contribuent, et la refonte du guichet des seniors, avec la création d'un guichet unique au sein de la Collectivité de Corse traduisent aussi cette ambition.

L'amélioration de la qualité du service rendu s'entend également au sens de la qualité de la prise en charge au sein des établissements médico-sociaux, notamment en EHPAD. C'est à ce titre que la Collectivité de Corse va notamment lancer un premier plan massif de soutien à l'investissement, à hauteur de 15 millions d'euros sur la durée du schéma afin d'accompagner la modernisation des établissements.

Etabli du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, **le schéma de l'autonomie est structuré autour des cinq orientations stratégiques suivantes :**

-  1. « *Invechjà bè in casa soia* », ou donner la possibilité à chacun de bien vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie
-  2. Impulser et accompagner la structuration d'une offre intermédiaire inclusive
-  3. Transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible
-  4. Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société Corse plus inclusive
-  5. Renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance

Chacune des orientations stratégiques fait l'objet d'une déclinaison à travers des « fiches actions », lesquelles sont au nombre de vingt-deux, le tout constituant le plan d'actions du schéma de l'autonomie 2022-2026. Chacune des « fiches actions » a fait l'objet d'un travail précis et contient le détail du contexte, des objectifs opérationnels à atteindre, des modalités de mise en œuvre, du public cible ainsi que des critères d'évaluation, du calendrier et du financement.

Quatre des cinq orientations stratégiques sont transversales entre les politiques du vieillissement et celles du handicap, qu'il s'agisse de l'évolution de l'offre médico-sociale, de la citoyenneté ou encore de la gouvernance et de la territorialisation. Cette approche transversale n'empêche pas, pour autant, la prise en compte de spécificités liées à l'accompagnement des publics lorsque cela s'avère nécessaire.

Une des orientations stratégiques est ainsi dédié exclusivement au « bien vieillir chez soi / *invechjà bè in casa soia* », au regard de l'axe fort que représente

le maintien à domicile et de la vision du parcours des personnes âgées qu'elle traduit.

En effet, l'**orientation stratégique n° 1 « invecchjà bè in casa soia »** a pour ambition de donner la possibilité à tous les anciens qui le souhaitent, de rester vivre à domicile. En outre, le périmètre retenu pour cette orientation stratégique, traduit la nouvelle acception, plus étendue qu'auparavant pour la Collectivité de Corse, du parcours de vie des séniors. Les sept « fiches actions » dédiées suivantes permettent d'agir sur l'ensemble des dimensions de l'accompagnement à domicile :



« Invecchjà bè in casa soia », ou donner la possibilité à chacun de bien vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie

- 1.1 Développer une culture commune autour de la prévention et du repérage des fragilités
- 1.2 Mieux communiquer sur l'offre de prévention pour faire connaître et rendre accessible cette offre au plus près de chacun
- 1.3 Améliorer le repérage des personnes âgées isolées et leur accompagnement
- 1.4 Améliorer le cadre de vie et l'accès aux aides techniques
- 1.5 S'appuyer sur la Silver économie et l'innovation pour favoriser le bien vieillir
- 1.6 Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement à domicile
- 1.7 S'appuyer sur le déploiement du dispositif d'appui à la coordination (DAC) pour améliorer la coordination des situations complexes

Le document de restitution du schéma, joint en annexe du présent rapport détaille l'ensemble des mesures, toutefois, quelques-unes des actions phares méritent d'être ici soulignées, comme : la mise en place d'une démarche de repérage de la fragilité chez les personnes âgées afin d'intervenir le plus en amont possible avec la mobilisation des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) notamment.


Le programme « invecchjà bè in Corsica » sera renforcé, avec 650 000 € mobilisés chaque année pour la mise en œuvre d'ateliers collectifs de prévention sur l'ensemble des territoires et des actions pour lutter contre l'isolement des séniors seront menées.

Sur le volet de l'accompagnement à domicile à proprement dit, un référentiel qualité sera élaboré et la coordination des parcours complexes sera rénovée avec la création d'un dispositif d'appui à la coordination unifié (DAC). Enfin, d'autres actions seront mises en place afin d'améliorer le cadre de vie et l'accès aux aides techniques avec notamment l'expérimentation d'une technicothèque, la généralisation du recours à des ergothérapeutes, la mise en place d'un tiers payant ou encore la création de deux espaces de présentation des aides techniques de type « show room ». La Collectivité impulsera également une démarche visant à fédérer les acteurs de la silver économie en soutenant la création du « living lab autonomie » en Corse.

L'orientation stratégique n° 2 « impulser et accompagner la structuration d'une offre intermédiaire inclusive », concerne à la fois les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il s'agit là de proposer une nouvelle offre à destination des ceux qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre seul à domicile mais qui ne souhaitent pas pour autant intégrer un établissement de taille importante. C'est une sorte d'offre à mi-chemin entre le domicile et l'institutionnalisation au sein de structures médicalisées telles que les EHPAD ou autres établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Il est à souligner qu'à l'exception des familles d'accueil, **cette offre dite intermédiaire** est quasiment inexistante à ce jour en Corse, alors qu'elle **répond aux attentes de bon nombre**

de personnes en perte d'autonomie et parait en cohérence avec des projets portés par des communes du rural afin de concilier les enjeux de revitalisation des territoires avec ceux de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées. Il s'agit de structures de petite taille.

Cette orientation stratégique sera déclinée de manière opérationnelle dans le cadre des trois « fiches actions » suivantes :




Impulser et accompagner la structuration d'une offre intermédiaire inclusive

- 2.1 Développer une offre d'habitat intermédiaire permettant l'inclusion sociale
- 2.2 Renforcer et étendre le dispositif d'accueil familial
- 2.3 Poursuivre la création d'une offre de résidence autonomie afin de mailler le territoire

Sur la durée du schéma, la Collectivité de Corse se donne pour objectif de délivrer une habilitation à dix projets d'habitats inclusifs, selon un rythme de deux projets par an. Afin d'accompagner ces projets, la Collectivité de Corse financera une nouvelle prestation « d'aide à la vie partagée » et des aides à l'investissement. L'atteinte de cet objectif sera également conditionnée par la capacité des porteurs de projets à s'inscrire dans cette démarche d'évolution de l'offre, qui se veut complémentaire à l'offre médico-sociale existante. Cinquante places de résidence autonomie seront également autorisées sur la durée du schéma et l'offre d'accueil familial sera renforcée.

L'orientation stratégique n° 3 vise à « transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible ». Il s'agit ici de traiter l'offre d'établissements et services médico-sociaux autorisés, à la fois sur le secteur de l'accompagnement à domicile et celui de la prise en charge en établissement. Cette vision est importante car elle traduit là aussi, la vision de la logique de parcours et de la nécessaire complémentarité de l'offre, sans logique d'opposition.

Cette orientation stratégique sera déclinée de manière opérationnelle dans le cadre des six « fiches actions » suivantes :



Transformer l'offre médico-sociale existante, l'adapter à l'évolution des attentes et la rendre accessible

- 3.1 Poursuivre la structuration et la modernisation du secteur de l'aide à domicile
- 3.2 Adapter le modèle d'EHPAD aux enjeux du territoire Corse
- 3.3 Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale dans le domaine du handicap et améliorer la réponse aux besoins spécifiques
- 3.4 Déployer un plan massif de soutien à l'investissement dans les ESMS
- 3.5 Améliorer le soutien aux proches aidants
- 3.6 Participer à l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'autonomie et agir pour l'amélioration des conditions de travail

L'ensemble des enjeux, à l'exception du volet médical, qui concourent à la nécessaire transformation de l'offre au service d'une meilleure qualité de prise en charge, dont l'attractivité des métiers de l'autonomie sont appréhendés à travers ce plan d'actions. La Collectivité de Corse y consacre une place toute à fait importante, avec notamment un niveau de financement très conséquent, qu'il s'agisse des revalorisations salariales des métiers de l'aide à domicile (30 millions d'euros sur la durée du schéma), du financement d'une plateforme des métiers de l'autonomie (50 000 €/ an), de la création de places nouvelles dans le champ du handicap (750 000 €), d'une offre de répit pour les aidants (450 000 €) ou encore de deux

expérimentation d'EHPAD de demain en milieu rural (100 000 €).

L'amélioration de la qualité des prises en charge au sein des établissements médico-sociaux dépend de plusieurs facteurs, dont celui de la modernisation des structures.

C'est pourquoi la Collectivité de Corse va déployer pour la première fois un plan massif de soutien à l'investissement, à hauteur de 15 millions d'euros sur la durée du schéma. Ce plan de soutien à l'investissement sera articulé autour de trois volets principaux :

- 1^{er} volet : la réhabilitation architecturale et bâtementaire
- 2^{ème} volet : la numérisation des établissements
- 3^{ème} volet : les équipements nécessaires service d'une amélioration des conditions de travail et de la qualité de prise en charge des usagers

La structuration du secteur de l'aide à domicile ainsi que l'amélioration de l'attractivité des métiers et des conditions de travail font également l'objet d'actions spécifiques.

S'agissant des EHPAD plus spécifiquement, une réflexion sera menée sur la nécessaire adaptation du modèle à notre territoire. Il ne s'agira pas développer une offre supplémentaire de capacité de lits d'EHPAD, mais, en lien avec l'agence régionale de santé, de spécialiser davantage l'offre existante, la médicaliser davantage afin de répondre aux besoins spécifiques. Deux expérimentations d'EHPAD de demain, seront menées en milieu rural afin de faire de ces établissements des plateformes de services pour leur territoire d'implantation et s'ouvrir sur l'extérieur. L'accessibilité financière pour les résidents est également un point crucial, avec en corolaire la viabilité économique des établissements.

L'orientation stratégique n° 4 « fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société Corse plus inclusive » traduit la volonté de repenser la relation à l'usager, de l'améliorer a regard des attentes, en menant notamment une démarche innovante de « design de service » et surtout de créer les conditions d'une société plus inclusive, dans laquelle chacun des acteurs œuvrera au regard de ses compétences.

Cette orientation stratégique sera déclinée de manière opérationnelle dans le cadre des quatre « fiches actions » suivantes :



Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société Corse plus inclusive

- 4.1 Refondre le guichet d'accueil des séniors
- 4.2 Simplifier et faciliter l'accès à l'information et aux droits pour les usagers
- 4.3 Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et mieux prendre en compte la parole des usagers et de leurs familles
- 4.4 Poursuivre la démarche pour une société Corse plus inclusive

La création d'un guichet unique pour les séniors, via les CLIC de la Collectivité de Corse est une action phare de cette orientation stratégique et traduit une triple volonté de la part de la Collectivité :

- D'une part d'améliorer la qualité du service rendu et de simplifier les démarches des usagers, avec notamment la mise en place d'un numéro vert unique au sein des CLIC

- D'autre part, de repenser de faire évoluer l'organisation des services de la Collectivité dans une logique d'efficacité et de modernisation de l'action publique
- Et enfin, de faire preuve d'innovation dans la méthode et la prise en compte des attentes des usagers, en menant cette refonte du guichet dans le cadre d'une démarche de « design de service » avec le Corsica lab de la Collectivité.

Au-delà de la création d'un guichet unique pour les seniors, il s'agira également de faciliter l'accès aux droits et à l'information des usagers, en simplifiant les démarches et notamment en diffusant des supports de communication accessibles sous un format « facile à lire et à comprendre » (FALC). Une deuxième démarche de « design de service » sera également lancée en vue d'impliquer davantage les usagers dans la conception politiques publiques de l'autonomie.

L'orientation stratégique n° 5 vise à « renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et à améliorer leur gouvernance » et sera déclinée de manière opérationnelle dans le cadre des deux « fiches actions » suivantes :



Renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance

- 5.1 Expérimenter de nouveaux modes de coordination infra-territoriale dans le cadre de la Conférence des financeurs
- 5.2 Améliorer le pilotage de l'offre par la donnée à travers la mise en place d'un observatoire de l'autonomie au sein de la Collectivité de Corse

Bien que non obligatoire au sein réglementaire, la création d'un observatoire de l'autonomie au sein de la Collectivité de Corse apparaît désormais comme une nécessité et est ainsi prévue dans le cadre du schéma de l'autonomie 2022-2026. En outre, s'agissant de l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie, une expérimentation d'une « instance de coordination opérationnelle des politiques de l'autonomie sur les territoires » sera menée à l'échelle intercommunale.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Annexe n° 1 : le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Annexe n° 2 : Synthèse du plan d'action du schéma